

## BULLETIN DE SOUTIEN

### Je soussigné(e) :

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse :

code postal :

Ville :

E-mail :

Téléphone (facultatif) :

agissant pour le compte de (le cas échéant) :

### souhaite faire acte de don à :

Etablissement :

Service : (facultatif)

Affectation (facultatif) :

### ☐ D'un don en numéraire :

Montant (en lettres et en chiffres) :

☐ Par chèque n° :

☐ Par virement en date du :

libellé à l'ordre de «Trésor public »

### ☐ D'un don en nature :

Nombre et description :

Valeur (en lettres et en chiffres) :

Lieu :

date :

Signature

*Conformément aux principes de protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation ou de portabilité de vos données personnelles dans les conditions prévues par la réglementation. Pour cela, contactez la direction centrale du service de santé des armées (Fort de Montrouge, 16 bis avenue Prieur de la Côte d'Or, CS40300, 94114 Arcueil Cedex). En cas de difficulté, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.*

[www.defense.gouv.fr/sante](http://www.defense.gouv.fr/sante)





**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Pièces à joindre à votre bulletin de soutien :

Pour un **particulier** : le cas échéant, la copie de votre chèque adressé au trésor public.

Pour une **personne morale** (association, entreprise, fondation etc.) :

- Le justificatif d'existence de la personne morale (exemple pour une entreprise : extrait K-bis ; pour une association : ses statuts).
- Un document justifiant que la personne physique agissant pour le compte de la personne morale y est habilitée (exemple : nomination)
- Le cas échéant, la copie de votre chèque adressé au trésor public.

*Conformément au code général des impôts, les dons versés au service de santé des armées sont éligibles à une réduction fiscale (66%, dans la limite de 20% du revenu imposable pour un particulier ; 60% dans la limite de 20 000 € ou 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe pour une entreprise).*

*Ainsi, si vous êtes un particulier, un don de 100 euros ne vous coûte en réalité que 34 euros !*

[www.defense.gouv.fr/sante](http://www.defense.gouv.fr/sante)

